

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 26 février 2018 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 février 2018
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Caroline FEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Maxence HENRY, M. Benoit PILET, Mme Faten SFAÏHI, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Marina PAILLOCHER, M. Gilles GROUSSARD, M. Emmanuel CAPUS, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : Mme Karine ENGEL, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Bernard DUPRE, Mme Pascale MITONNEAU, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Montaine HUTEAU, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
- Mme Montaine HUTEAU a donné pouvoir à M. Grégoire LAINÉ
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Benoit PILET



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 27 février 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : *DEL-2018-46*

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : *Daniel DIMICOLI,*

EXPOSE

■ **Introduction**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La récente loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire.

En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2018 seront donc structurées autour de 2 rapports de la manière suivante :

Un rapport sur les orientations financières reprenant :

I. Projet de mandat et stratégie financière

II. Eléments pluriannuels 2018-2020 : Contrat avec l'Etat, Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

1. Contrat financier Etat-Collectivité : un contrat pluriannuel de maîtrise des dépenses
2. Une prospective financière 2018-2020 responsable
3. Plan pluriannuel d'investissement 2018-2020

III. Principales orientations du projet de BP 2018

1. Fonctionnement : la maîtrise des dépenses permet de conforter l'épargne
2. Investissement : les engagements du mandat tenus

IV. Informations sur la structure et la gestion de la dette

Un rapport annexe dédié aux ressources humaines comprenant :

1. Les orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines
2. Un point sur la structure des effectifs et les dynamiques professionnelles
3. Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

I- Projet de mandat et stratégie financière associée

■ Un niveau d'investissement exceptionnel en 2018

Notre Ville poursuit sa transformation en continuant d'investir pour préparer l'avenir de notre territoire. Depuis plus de 10 ans, **jamais un tel niveau d'investissement pour le futur des Angevins n'avait été programmé** (90 M€ en 2018). Cela n'est possible que grâce à une maîtrise importante de nos dépenses de fonctionnement permettant un recours à l'emprunt réduit.

Cette année 2018 sera donc marquée par la poursuite des grands chantiers (Cœur de Maine et voie des berges, patinoire, centre de Congrès, reconversion du pôle Jean Vilar, Place Jean XXIII, tribune du Colombier, terrain synthétique de hockey...). L'ensemble de ces éléments associés à d'autres projets structurants portés par Angers Loire Métropole (la mise en place de la seconde ligne de tramway, les réseaux de chaleur...) sont pleinement en cohérence les uns avec les autres et forme la structure de notre action.

■ La stratégie financière du mandat réaffirmée

Bien évidemment et comme présenté l'an passé, cette seconde phase du mandat va engendrer un pic de besoin de financement pour l'année 2018. Pour autant, **notre engagement de ne pas augmenter les impôts sur le mandat sera scrupuleusement respecté.**

La résolution de cette équation budgétaire, qui va perdurer jusqu'à la fin du mandat, **a été anticipée** grâce à la mise en œuvre, depuis quatre ans, d'une stratégie financière exigeante mais cohérente avec le projet porté par notre collectivité.

Je vous en rappelle les **3 grands piliers** :

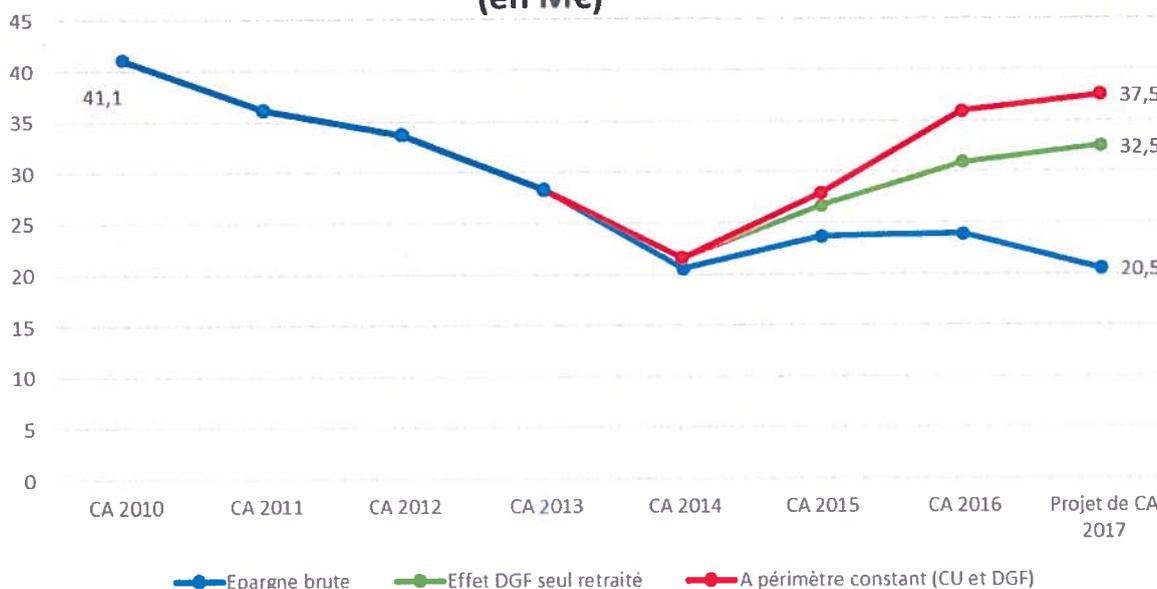
- 1- Préserver l'épargne afin de respecter l'équilibre du budget
- 2- Limiter l'évolution de la dette durant le mandat au niveau moyen des collectivités de la strate et bénéficier des taux historiquement bas
- 3- Soutenir un niveau élevé d'investissement pour faire rayonner et dynamiser notre territoire sans augmenter les impôts.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

1- Préserver l'épargne afin de respecter l'équilibre du budget :

Les mesures financières correctrices engagées depuis 2014 ont porté leurs fruits et permis d'enrayer la chute continue des niveaux d'épargne constatée ces dernières années. Ces efforts ont ainsi permis de stabiliser ce ratio en compensant la baisse de DGF de 23 M€ (entre 2014 et 2018) imposée par l'Etat. A périmètre constant et sans cette perte de recette des plus significatives, nous aurions quasiment doublé notre niveau d'épargne brute en 4 ans.

**Evolution de l'épargne brute entre 2010 et 2017
(en M€)**

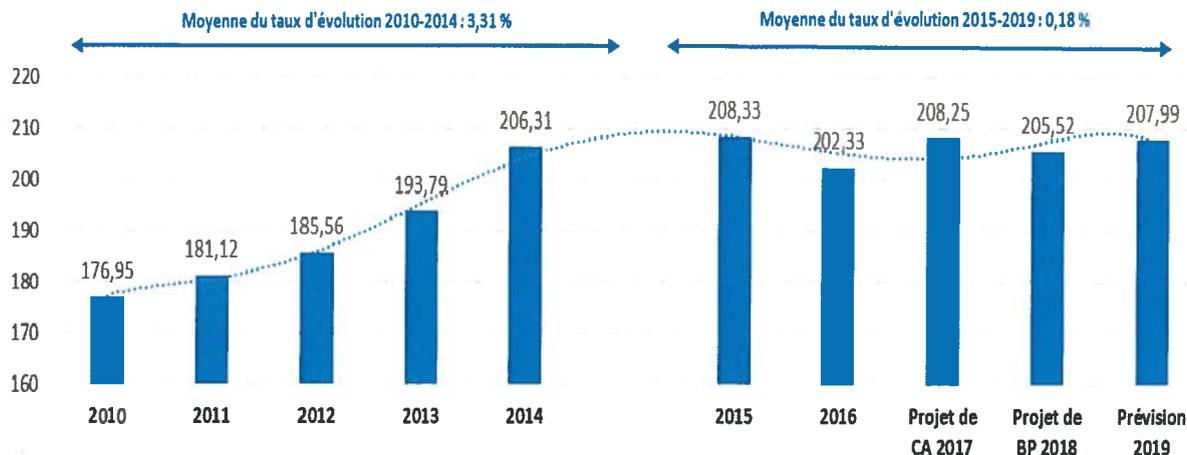


Cette amélioration des épargnes s'est opérée dans un contexte de fortes contraintes sur nos recettes. La Contribution au Redressement des Finances Publiques décidée par le Gouvernement pèse pour 65 M€ sur le mandat. Nous faisons en sorte de surmonter cette contrainte en grande partie grâce à la **maîtrise de nos dépenses de fonctionnement dans le cadre d'une démarche partagée.**

Une illustration de ces résultats est le suivi de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2010-2019 :

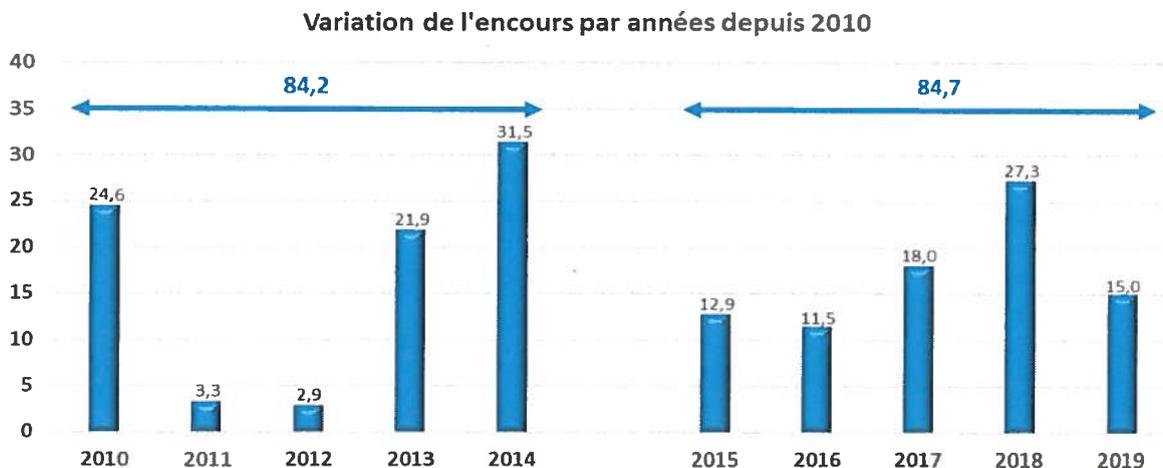
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2010-2019 en M€



2- Limiter l'évolution de la dette durant le mandat au niveau moyen des collectivités de la strate et bénéficier des taux historiquement bas :

Les investissements réalisés durant le mandat seront majoritairement financés par des ressources propres. Pour compléter cette modalité de financement vertueuse, le recours à l'emprunt est également un levier notamment en cette période de taux historiquement bas. A titre de bilan, le graphique ci-après présente la variation de l'encours depuis 2010 et illustre le caractère maîtrisé et responsable du niveau d'endettement dans notre collectivité ces dernières années.



En toute cohérence avec le niveau d'investissement exceptionnel de l'année 2018, le recours à l'emprunt en 2018 sera le plus élevé. Ce mode de financement est bien sûr maîtrisé afin que l'encours de la ville reste **dans la moyenne basse des villes de sa strate et nous permettent de profiter de conditions avantageuses sur le long terme avant une remontée des taux anticipée sur fin 2018 et 2019.**

3- Soutenir un niveau élevé d'investissement pour faire rayonner et dynamiser notre territoire sans augmenter les impôts :

Le lancement ou la continuité des travaux liés aux projets structurants du mandat ont déjà généré près de **214 M€** de dépenses pour les années 2014 à 2017 (chiffres CA 2014 à CA 2016 et projet de CA 2017 hors dette).

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Pour finaliser le projet de mandat, la période 2018-2020 devrait voir environ **178 M€** supplémentaires d'investissement irriguer notre territoire pour permettre la poursuite de son développement.

Compte tenu du niveau significatif des investissements portés sur ce mandat (environ **400 M€**), **les efforts de gestion mentionnés ci-dessus sont indispensables pour dégager de l'épargne. La projection du CA 2017 fait apparaître environ 15 M€ de résultats** (pour mémoire au CA 2013, le résultat de clôture de notre budget était négatif de près d'1 M€). Ces 15 M€ seront totalement réinjectés dans le financement de nos investissements 2018 via une reprise anticipée des résultats dès le budget primitif.

Cette action sur nos dépenses courantes nous permet ainsi de garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme.

II- Eléments pluriannuels 2018-2020 : Contrat avec l'Etat, Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

■ Contrat financier Etat-Collectivités : Un contrat pluriannuel de maîtrise des dépenses

Cette année, nos différentes projections pluriannuelles s'inscrivent dans un contexte législatif renouvelé avec de nouvelles dispositions prévues par la loi de programmation des finances publiques. Les articles 13 et 29 de cette loi prévoient un dispositif contractuel de maîtrise des dépenses du budget principal sur la période 2018-2020 pour les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 M€.

L'objectif national d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement a été fixé à 1.2% par an par rapport à une base 2017. Pour tenir compte des spécificités locales, trois critères (sur la démographie, la pauvreté de la population et les efforts de gestion passés) ont été précisés par la loi pour moduler à la hausse ou à la baisse de 0.15% par critère le taux de 1.2%. Au final l'application du dispositif induira nécessairement un taux d'évolution maximum fixé entre 0.75% et 1.65%.

A ce jour, les services de l'Etat ne nous ont pas encore communiqué le positionnement de notre collectivité par rapport à ces critères.

A noter qu'en cas de non-respect de cette trajectoire de dépenses, l'Etat prélèvera un forfait significatif sur les douzièmes de fiscalité locale l'année N+1.

Même si nous manquons encore d'éléments méthodologiques sur la mise en œuvre précise du dispositif, ce contexte législatif ne remet pas en cause les hypothèses de construction de notre budget 2018 ni celles anticipées pour 2019 et 2020 (Evolution RH : Inférieure à 1% ; Autres frais de fonctionnement : 0%).

A ce stade et à périmètre constant, les premiers chiffres obtenus du CA 2017 et la projection de CA 2018 confirment que nous respecterons bien cette évolution maximum de 1.2% sur les trois ans qui viennent selon le calendrier suivant :

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	Evolution CA 2017 - CA 2018	Evolution CA 2018 - CA 2019	Evolution CA 2019 - CA 2020
Taux maximum d'évolution fixé par la loi*	1,20%	1,20%	1,20%
Taux d'évolution anticipé Ville d'Angers	0%	1,20%	1,20%

** Sous réserve de l'éligibilité aux critères de modulation*

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ **Une prospective financière 2018-2020 responsable**

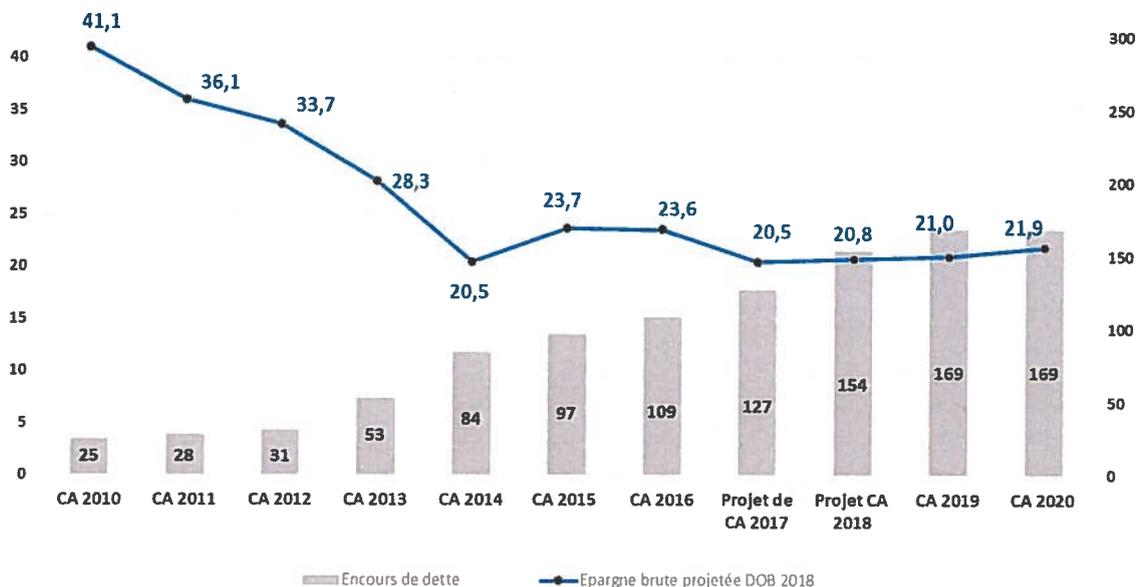
L'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses réalistes :

- ✓ Evolution des dépenses RH : inférieure à 1%
- ✓ Autres frais de fonctionnement : 0%,
- ✓ Baisse des dotations : -65 M€ sur le mandat en cumulé
- ✓ 178 M€ de charges d'investissement sur le budget principal entre 2018 et 2020.

Les principaux enseignements à fin 2020 de cette étude prospective permettent d'envisager les niveaux d'épargne et d'endettement suivants sur les 3 prochaines années :

1. **Une épargne brute stabilisée puis en progression** grâce aux efforts de gestion,
2. **Un programme d'investissement financé majoritairement par des ressources propres sur le mandat** permettant une augmentation de la dette maîtrisée :
 - ✓ **un maximum de 85 M€** de dette supplémentaire pour 400 M€ d'investissement financés sur le mandat,
 - ✓ la ville resterait **dans la moyenne basse des villes de sa strate** (moyenne 2016 de la strate : 1 175 € par habitant / Ville d'Angers à fin 2020 : 1 145 € par habitant).

Evolution de l'épargne brute et de l'encours de dette de 2010 à 2020



NB : Pour mémoire, le niveau d'épargne brute présenté sur le graphique intègre la baisse cumulée de DGF chiffrée à plus de 65 M€ sur la période 2014-2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ Plan pluriannuel d'investissement 2018-2020

Notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2018-2020 décline notre volonté de maintenir un niveau d'investissement adapté sans pour autant aller au-delà de nos capacités financières. Les deux tableaux ci-dessous présentent par politique sectorielle et par opération les principaux engagements financiers à venir pour notre collectivité.

Présentation par politique sectorielle

Politique sectorielle	Projet BP 2018	2019	2020	Total 3 Années
Activités sportives et loisirs	20 519 950	15 186 950	4 121 950	39 828 850
Urbanisme logement aménagement urbain	17 425 223	11 333 000	10 504 600	39 262 823
Développement économique et du tourisme	14 280 000	5 958 000	930 000	21 168 000
Pilotage mutualisé politiques	11 283 150	13 112 000	10 798 000	35 193 150
Voirie et espaces publics	3 229 000	795 000	105 000	4 129 000
Parcs, jardins et paysages	3 227 000	3 932 000	3 410 000	10 569 000
Education enfance famille formation	3 100 000	5 151 700	3 461 700	11 713 400
Partenaires politique sociale	2 652 000	4 400 000	100 000	7 152 000
Actions culturelles patrimoine	1 498 000	2 180 000	815 000	4 493 000
Citoyenneté & vie de quartiers	994 500	250 000	-	1 244 500
Déplacements	790 000	50 000	50 000	890 000
Propreté urbaine	570 000	653 000	653 000	1 876 000
Prévention et sécurité	400 000	40 000	40 000	480 000
Rayonnement et coopérations	100 000	100 000	100 000	300 000
Protection de l'environnement	80 000	46 000	46 000	172 000
Attractivité commerciale & artisanale	43 000	48 000	48 000	139 000
Relations avec les usagers	17 000	-	-	17 000
Total général Hors dette & Hors gestion déléguée	80 208 823	63 235 650	35 183 250	178 627 723
Gestion déléguée de la voirie	10 051 000	10 051 000	10 051 000	10 051 000
Total général Hors dette	90 259 823	73 286 650	45 234 250	188 678 723

Présentation des principales opérations : 16 opérations pour les 2/3 du BP 2018

Opérations	Projet BP 2018	2019	2020	Total 3 Années
Nouvelle patinoire - Création	15 000 000	10 637 000	3 030 000	28 667 000
Coeur de Maine - Centre Maine	7 937 261	4 372 000	6 758 600	19 067 861
Centre des congrès - Réhabilitation	13 350 000	5 028 000	-	18 378 000
Maintenance des bâtiments communaux	4 500 000	4 500 000	4 500 000	13 500 000
Reconversion Pôle Jean Vilar	2 502 000	4 300 000	-	6 802 000
Parc des Sports de la Baumette	862 000	1 858 000	-	2 720 000
Restauration Hôtel de Ville (Hall HDV)	330 000	2 300 000	-	2 630 000
Végétalisation coeur de ville	843 000	797 000	575 000	2 215 000
Terra Botanica	760 000	720 000	720 000	2 200 000
Autres stades (Bertin, Frémur, Lac de Maine ...)	1 635 000	224 000	224 000	2 083 000
Apaisement circulation	1 250 000	690 000	-	1 940 000
ZAC Roseraie	1 884 950	-	-	1 884 950
EPARC - Acquisition d'actions	825 000	827 000	27 000	1 679 000
Théâtres (Chanzy en 2019)	360 000	1 105 000	80 000	1 545 000
Stade Raymond Kopa - Colombier	1 285 000	-	-	1 285 000
Coeur de Maine - Quai Ligny	1 128 000	-	-	1 128 000
Budget participatif	-	1 000 000	1 000 000	2 000 000
Total principales opérations	54 452 211	38 358 000	16 914 600	109 724 811
% du PPI hors dette & hors gestion déléguée	68%	61%	48%	61%

Compte tenu du niveau des investissements sur les 3 prochaines années (environ 60 M€ par an en moyenne), ces perspectives financières nous obligent également à envisager de façon durable un encadrement étroit des dépenses de fonctionnement afin de conserver un bon niveau d'autofinancement de l'investissement.

III- Principales orientations du projet de BP 2018

■ Les principales projections 2018 conformes à notre stratégie

Quelques traits marquants caractérisent ce projet de budget 2018 :

- Une baisse des dépenses de fonctionnement (-0,1%) avec un maintien de la masse salariale et ce malgré des contraintes externes fortes,
- Une progression des recettes de fonctionnement (+ 0,8%) grâce notamment à la progression des contributions directes (+1,1 M€) et de l'attribution de compensation (+0.6 M€)
- Une épargne brute confortée à 16,5 M€ (soit 13,6% de plus qu'en 2017) et une épargne nette en croissance de plus de 0,6 M€,
- Un niveau d'investissement exceptionnel de 90,2 M€ (soit 21% de plus qu'en 2017), le plus haut niveau depuis 10 ans,
- Un emprunt d'équilibre à 36 M€ contre 25 M€ 2017 conformément à notre stratégie d'endettement et à nos anticipations d'évolution des taux long terme.

Fonctionnement

RECETTES					DEPENSES				
	BP 2017	Projet BP 2018	Ecart 2017/2018	%		BP 2017	Projet BP 2018	Ecart 2017/2018	%
Impôts et taxes	122 517	124 323	1 806	1,5%	Personnel (chap 012)	114 969	115 140	171	0,1%
Dont produit fiscal	96 970	98 084	1 114	1%	Subventions et participations	42 044	40 080	-1 964	-4,7%
Dont attribution de compensation	4 871	5 278	407	13%	Autres dépenses	46 088	47 652	1 564	3,4%
Dotations, subventions et participations	67 835	67 892	57	0,1%	Sous total dépenses de fonctionnement	203 101	202 872	-229	-0,1%
Autres recettes	29 715	29 641	-74	-0,2%	Epargne de gestion	16 966	18 984	2 018	11,9%
					Intérêts (hors ICNE)	2 410	2 453	43	1,8%
Total recettes de fonctionnement	220 067	221 856	1 789	0,8%	Epargne brute	14 556	16 531	1 975	13,6%
					Remboursement du capital de la dette	7 332	8 684	1 352	18,4%
					Epargne nette	7 224	7 847	623	8,6%

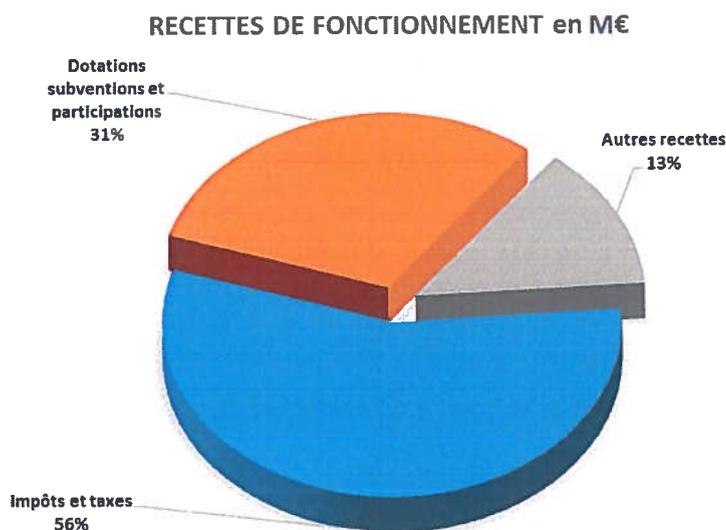
Investissement

FINANCEMENT					DEPENSES				
	BP 2017	Projet BP 2018	Ecart 2017/2018	%		BP 2017	Projet BP 2018	Ecart 2017/2018	%
Epargne Nette	7 224	7 847	623	9%	Dépenses et subventions d'équipement	74 504	90 260	15 756	21%
Autres Recettes	42 280	31 891	-10 389	-25%					
Emprunt	25 000	36 000	11 000	44%					
Reprise anticipée du résultat 2017		14 522	14 522						
Total	74 504	90 260	15 756	21%	Total	74 504	90 260	15 756	21%

■ Structure et évolution des recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

	BP 2017	Projet BP 2018	% BP 2018 / BP 2017
Impôts et taxes	122,5	124,3	1,5%
* Dont Produit Fiscal	97,0	98,1	1,0%
* Dont Attribution de Compensation	4,7	5,3	13,0%
Dotations subventions et participations	67,8	67,9	0,1%
Autres recettes	29,7	29,7	0,0%
Total	220,0	221,9	0,8%



- **Produit fiscal :**

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, nos estimations sur la fiscalité sont construites sur la base d'une croissance prudente des bases fiscales notifiées en 2017 de + 1%.

Les services fiscaux nous ont informé du produit fiscal définitif de **97,11 M€** sur 2017.

A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité ménages atteindraient les **98 M€ pour ce projet de BP 2018**.

Concernant la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2018 instaure le dégrèvement de la taxe d'habitation due pour les résidences principales. Progressivement à partir de 2018, celui-ci doit permettre en 3 ans de dispenser, sous condition de revenus, environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe.

La suppression de la taxe d'habitation fera l'objet d'un dégrèvement, aux taux respectifs sur les années 2018, 2019 et 2020 de 30 %, 65 % et 100 %, sur la base des taux et des abattements appliqués en 2017. Ce dispositif doit permettre la compensation financière pour les collectivités.

- **Attribution de compensation**

Le montant de l'attribution de compensation versée par Angers Loire Métropole fixé à 5,3 M€ par la CLECT de novembre 2017 présente une augmentation de 13 % par rapport au BP 2017. Il est précisé néanmoins que ce montant avait été ajusté en cours d'exercice pour intégrer la mise à jour du périmètre comptable associée à la compétence liée au stationnement de voirie.

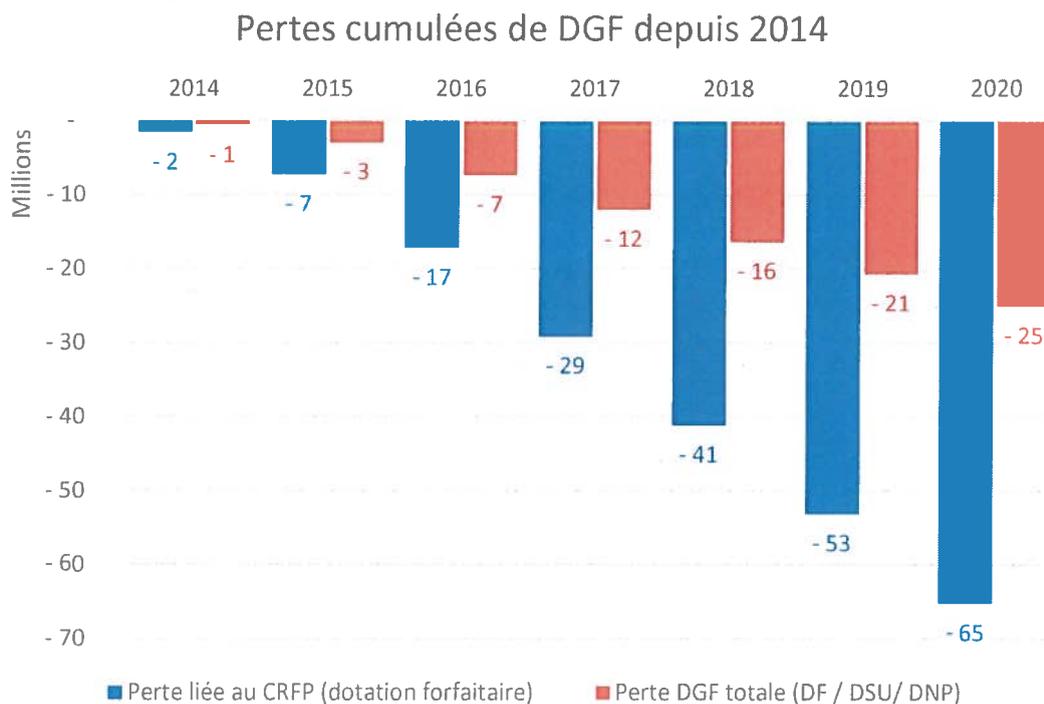
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

- **Dotations subventions et participations :**

Ce poste budgétaire reste stable par rapport aux prévisions de l'an passé.

La DGF, principale dotation des collectivités locales, est depuis 2013 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques.

Même si la loi de Finances pour 2018 ne prévoit pas une nouvelle augmentation de cette contribution, la baisse cumulée de 16 M€ entre 2014 et 2018 continue de peser sur notre DGF 2018. Sans la hausse de la DSU, la baisse cumulée aurait été de 41 M€.



- **Les autres recettes :**

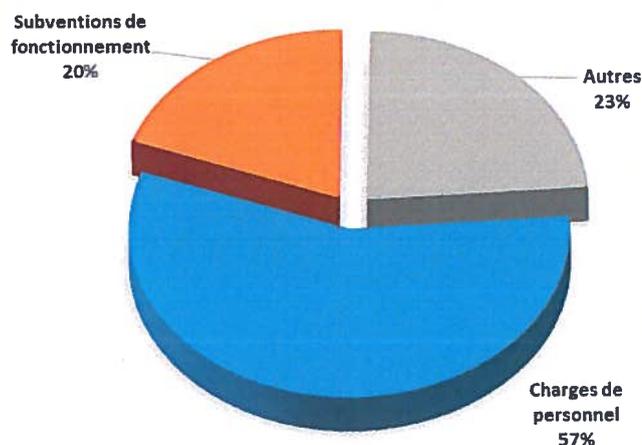
Les autres recettes sont constituées des autres dotations et impôts, des recettes d'exploitation, des recettes exceptionnelles, des produits financiers, etc... Il est projeté une stabilité de ces recettes entre 2017 et 2018.

■ Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement (hors intérêts de la dette) affichent une baisse de 0,1 % par rapport au BP 2017. Leurs évolutions par type de dépenses sont synthétisées de la manière suivante :

	BP 2017	PROJET BP 2018	% BP 2018 / BP 2017
Charges de personnel	115,0	115,1	0,1%
Subventions de fonctionnement	42,0	40,1	-4,7%
Subventions et CCAS	32,7	32,7	0,0%
Participations	9,3	7,5	-19,4%
Autres	46,1	47,7	3,4%
Total	203,1	202,9	-0,1%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en M€



- **Les orientations en matière de ressources humaines et de gestion des emplois et des compétences**

Pour 2018, l'évolution du chapitre 012 "charges de personnel" est très maîtrisée et est stabilisée à + 0,1% malgré les effets propres au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et aux augmentations de charges, dont l'impact sur l'évolution de la masse salariale est estimé à + 1%.

Cette stabilité des dépenses de personnel est le résultat de la politique Ressources Humaines mise en œuvre depuis le début du mandat.

Elle se fonde sur une démarche prospective, qui vise à anticiper pour mieux les accompagner, les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des Angevins.

Il s'agit de rechercher en permanence, la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre, et les effectifs et compétences nécessaires.

Pour accompagner ces mutations, la politique RH se construit autour d'axes forts que sont :

- La maîtrise de la masse salariale par la recherche d'une plus grande efficacité des organisations
- La mutualisation sous différentes formes des prestations, des services, et des moyens
- La construction collaborative d'un projet managérial mobilisateur

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

- L'appui aux managers et aux agents dans la conduite des projets de transformation des prestations et des organisations
- La priorité donnée à la mobilité interne
- L'accompagnement des parcours professionnels par le développement de dispositifs innovants
- Le développement des compétences et l'accompagnement du changement
- L'appui à la conception d'environnement et de conditions de travail de qualité préservant la santé des agents
- Un dialogue social dynamique et régulier

Cette dimension stratégique des ressources humaines est détaillée dans le rapport annexe dédié.

- **Les subventions de fonctionnement et les participations :**

Les subventions et participations de fonctionnement diminuent de - 4,7 % passant de 42 M€ à 40,1 M€. Cette situation comptable globale masque des situations différenciées avec :

- **Une stabilité de la subvention versée au CCAS à hauteur de 12,5 M€,**
- **Une stabilité des subventions au milieu associatif,**
- **Une forte baisse des participations** versées à certains établissements à hauteur de 1,77 M€.

Le tableau ci-dessous détaille les principales baisses :

	BP 2017	BP 2018	Variation
EPARC	1 600 000	800 000	-800 000
Angers Nantes Opéra	1 522 000	1 200 000	-322 000
Terra Botanica	509 000	200 000	-309 000
DSP Angers Loire Tourisme	100 002		-100 002
Parcs de stationnement	500 000	400 000	-100 000
DSP Centre des congrès	428 000	350 000	-78 000
AURA	134 500	87 780	-46 720

- **Les autres frais de fonctionnement :**

Les autres frais de fonctionnement sont projetés avec une augmentation de BP à BP de 1,6 M€ (+3,4%), sous l'effet de l'estimation plus précise des refacturations des services mutualisés, désormais constatés dès le budget primitif et non plus uniquement au compte administratif. **Hors ces frais de mutualisation, l'évolution prévue est de 1,3%, soit un niveau proche de l'inflation prévisionnelle retenue par la Loi de finances pour 2018.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ **Dépenses d'investissement : les engagements du mandat tenus**

Le projet de budget pour 2018 prévoit des dépenses d'investissement de 90,3 M€. Ce montant retraité de la gestion déléguée de la compétence voirie (10,1 M€) est de 80,2 M€

Le projet de programme d'investissement 2018 s'est construit sur la base des principales opérations suivantes :

Principales opérations d'investissement	Projet BP 2018
Nouvelle patinoire - Création	15 000 000
Centre des congrès - Réhabilitation	13 350 000
Cœur de Maine - Centre Maine	7 937 261
Reconversion Pôle Jean Vilar	2 502 000
ZAC Roseraie	1 884 950
Autres stades (Frémur, Bertin, Lac de Maine...)	1 635 000
Stade Raymond Kopa - Colombier	1 285 000
Apaisement circulation	1 250 000
Cœur de Maine - Quai Ligny	1 128 000
Total des principales opérations projetées en 2018	45 972 211

Principales opérations Pilotage mutualisé des politiques publiques	Projet BP 2018
GEGR - Clos couvert	4 500 000
Refacturations - Moyens informatiques	1 653 400

Total des crédits présentés	52 125 611
Total des crédits projetés en 2018	80 208 823
% sur total des crédits 2018 projetés	65%

■ **Recettes d'investissement**

Les produits de la section d'investissement se répartissent comme suit :

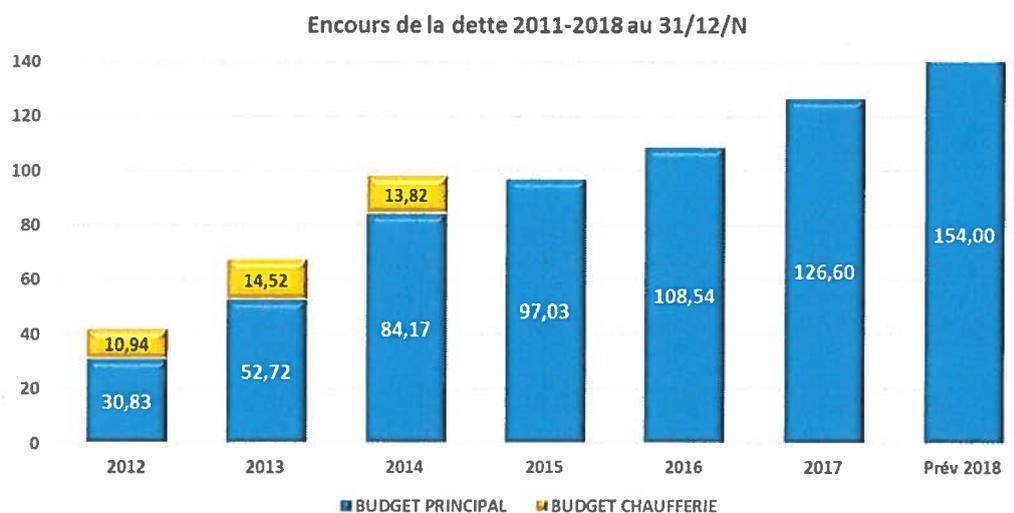
- L'épargne nette..... 7,8 M€ contre 7,2 M€ au BP 2017
- Les emprunts nouveaux **36 M€ contre 25 M€ au BP 2017**
- Les autres recettes (FCTVA, subventions, cessions) 31,9 M€ contre 42,3 M€ au BP 2017

IV- Informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette

Dans la continuité des différentes présentations réalisées depuis le début de ce mandat, vous trouverez dans cette partie des éléments d'information relatifs :

- ✓ à la structure et à l'évolution de l'encours de la dette,
- ✓ aux actions 2017 menées pour optimiser ce poste budgétaire.

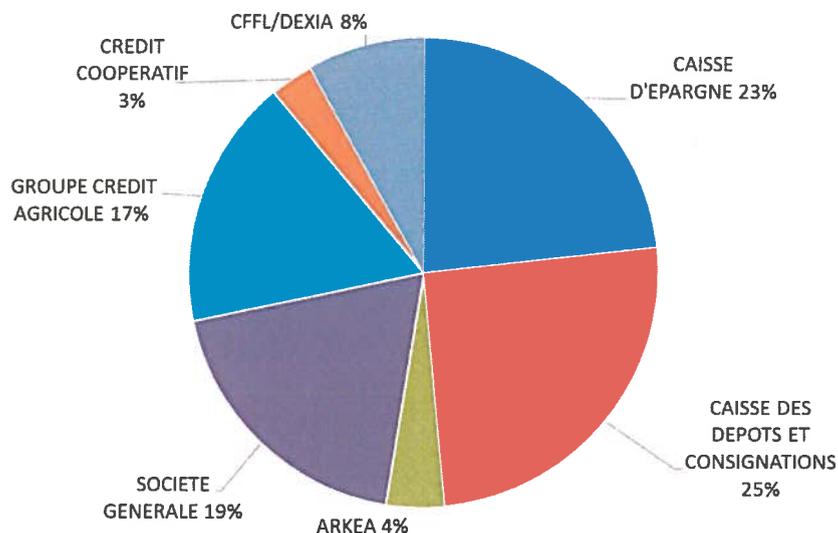
■ Evolution et structure de l'encours depuis 2012



N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget Chauffage vers ALM au 1/09/2015

Concernant 2017, l'endettement supplémentaire de 18,03 M€ sur l'ensemble des budgets est le différentiel entre 25 M€ de nouveaux emprunts et 6,97 M€ de remboursement de capital.

■ Répartition de la dette par prêteur au 1er janvier 2018

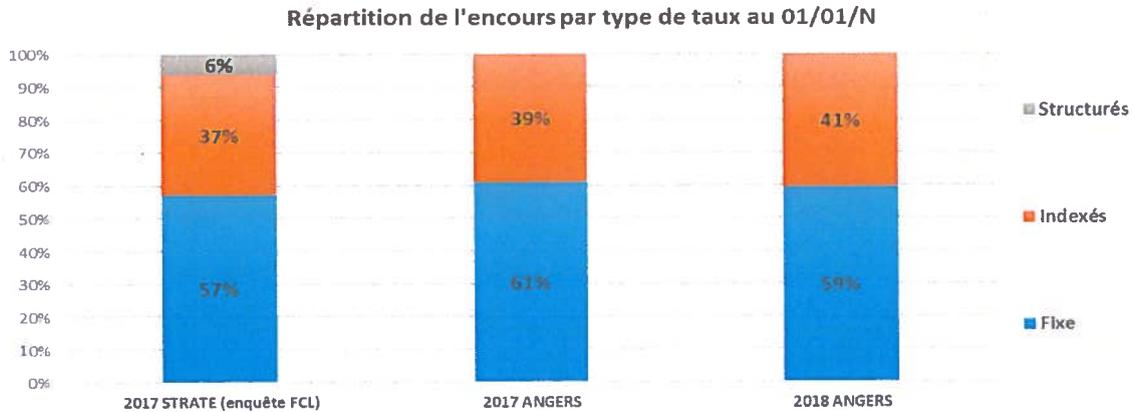


CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

La dette de la Ville est largement diversifiée auprès des principaux établissements bancaires. La Caisse des Dépôts et Consignations est le premier prêteur avec 1/4 de l'encours, avec la Caisse d'Épargne ils représentent la moitié de l'encours de la Ville.

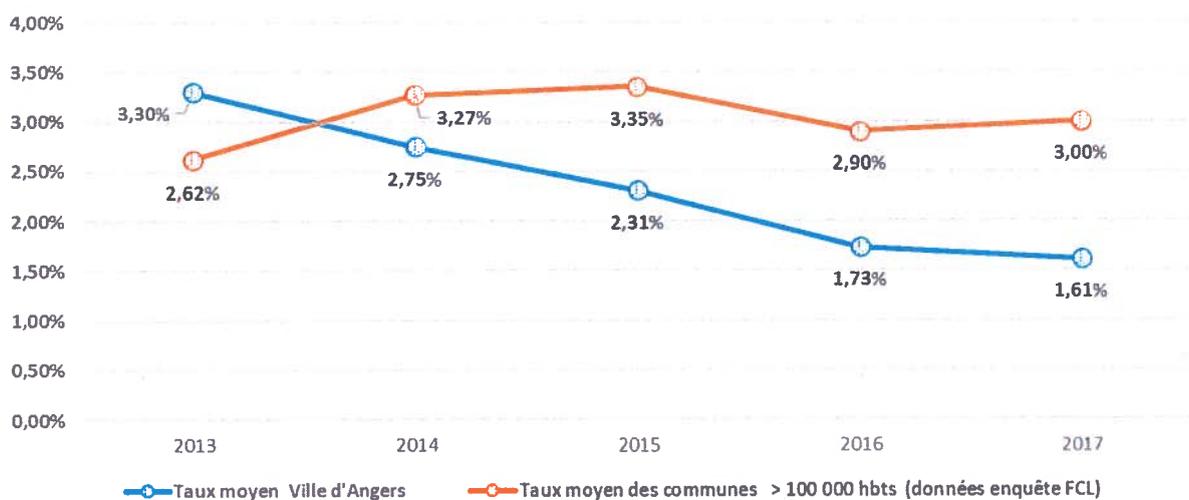
■ Répartition de la dette par type de taux au 1er janvier 2018



La dette de la ville est totalement sécurisée. Cette structure de dette, majoritairement composée de taux fixe (59%), a également le mérite de relativiser le risque d'une remontée des taux variables. Pour autant, l'augmentation entre 2017 et 2018 de la part des emprunts à taux indexé de 39% à 41% nous permet de financer à des taux très attractifs nos investissements.

Malgré cette structure sécurisée, le coût de notre dette s'améliore nettement sur ces dernières années, notamment du fait d'un niveau historiquement bas des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Cet effet est amplifié par notre recherche systématique des meilleures conditions de prêts et particulièrement en 2017 via la contractualisation d'emprunts bénéficiant de taux bonifiés (prêts « Croissance Verte » et financements à taux zéro proposés par la Caisse des Dépôts et Consignations). Cela nous permet d'avoir un niveau de taux moyen de **1,61%** alors que celui des communes de même strate se situe à **3 %**.

Evolution taux moyen d'emprunts 2013-2017



■ Conditions des emprunts mobilisés en 2017

Vous trouverez ci-après les caractéristiques des quatre nouveaux emprunts réalisés en 2017 pour 25 M€ au total et qui nous permettent d'atteindre le niveau de taux moyen évoqué précédemment :

- 6,5 M€ contractés auprès de la Caisse des dépôts et Consignations au taux fixe de 1,5% sur 20 ans,
- 2 M€ de prêt à taux 0% contractés auprès de la Caisse des dépôts et Consignations,
- 5 M€ contractés auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 1,35% sur 20 ans,
- 11,5 M€ contractés auprès de la Société Générale sur un taux variable Euribor 3 mois + 0,40% sur 20 ans (soit 0.4 % au 01/01/2018).

Budget annexe Boucle optique angevine

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2018 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	61,5	121,5
Investissement	60,0	0,0
Total	121,5	121,5

Hors reprise de résultat

■ Conclusion

Notre Ville connaîtra donc en 2018 un **niveau d'investissement exceptionnel de 90 M€** attestant de la mise en oeuvre des engagements du projet de mandat. Le recours à l'emprunt pour **moins de 50%** (36 M€) témoigne de la solidité des autres modes de financement : subventions, FCTVA, cessions, épargne. Pour autant, la perspective en fin de mandat d'une **dette dans la moyenne basse des collectivités** de la strate se confirme (moins de 1 200 € par habitant).

La préservation du niveau d'épargne n'est pas un vain mot quand on a connu comme l'ensemble du monde local une telle chute de la DGF depuis 2014. **La stabilisation de l'épargne brute autour de 20 M€** jusqu'à la fin du mandat et sans augmentation de la fiscalité est en effet l'un des résultats de la démarche globale de **Relecture des Politiques Publiques** que nous avons engagée dès 2014. Année après année, elle produit ses effets et permet d'adapter notre service public local à des demandes en constante évolution. **En 2018, les dépenses de fonctionnement resteront stables.**

C'est dans ce contexte financier maîtrisé qu'intervient le **nouveau cadre contractuel avec l'Etat** inscrit en loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Celui-ci limite l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1.2% entre 2018 et 2020. La prospective contenue dans le présent rapport nous permet d'aborder avec sérénité ces objectifs.

Enfin, 2018 sera également une année utile pour l'approfondissement de la citoyenneté. Le projet « **Ecrivons ensemble l'avenir de notre Ville** » permettra aux habitants de notre Ville qui le souhaitent de faire remonter les projets qui leur semblent utile au mieux vivre ensemble. **De manière à ce que le budget ne soit pas seulement un moyen de faire pour les habitants mais qu'il soit également fait par eux.**

Par ce dispositif, la Ville d'Angers souhaite impliquer les habitants et inviter les Angevins, de façon individuelle mais également collective, à proposer des projets d'investissement visant à améliorer les espaces publics et à favoriser le vivre ensemble.

Les projets d'investissement proposés seront sélectionnés ensuite par un vote des Angevins, selon une procédure définie dans le règlement du budget participatif 2018. Les projets désignés lauréats seront validés par le Conseil municipal puis les engagements associés seront formalisés via une autorisation de programme dès 2018 et les crédits de paiement nécessaires seront prévus au budget primitif de la Ville en 2019.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu les articles L 2312-1, L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annexe dédié aux Ressources Humaines

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 février 2018

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018

Donne acte de l'avancement du schéma de mutualisation et du programme de travail pour 2018

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2018

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

